MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 19-02-2026
Dossier complet le : 11-03-2026
N° d'enregistrement : 014022/KK P

1 Intitulé du projet

CREATION D'UN BATIMENT DE SELF STOCKAGE SUR LA COMMUNE DE CHANGE (53).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: RESOTAINER

Raison sociale: RESOTAINER

N° SIRET: 89227739300013

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: ALIAS

Prénom(s): VINCENT

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un batiment de self-stockage en R+5 sur la commune de CHANGE (53). Le batiment sera constitue d'un assemblage de containers maritimes. Sa hauteur maximale est de 15,54 m, sa largeur maximale de 47 m et sa longueur maximale de 86 m. 40 places de stationnements sont prevues, identifiees par un marquage au sol autour des zones de stockage. Les places de stationnement ne seront pas ouvertes au public, la rubrique 41 n'est donc pas visee. Conformement a l'article L.171-4 du Code de la construction et de l'habitation, un procede de production d'energies renouvelables sous la forme de panneaux photovoltaiques sera mis en place, sur la toiture (hors cheminements et escaliers), correspondant a 1 169 panneaux sur une surface de 2 549 m², pour une puissance de 561 kWc. Environ 30 % de la production sera autoconsommee sur le site, tandis que les 70 % restants seront reinjectes dans le reseau. Les panneaux photovoltaiques etant en toiture, le projet ne releve pas de la rubrique 30 de la nomenclature cas par cas. Le projet comprend des espaces verts avec un amenagement paysager, dont des bassins de retention des eaux pluviales. Sa cloture sera traitee en maille rigide rectangulaire (200x55 mm), d'une hauteur de 1,80m et doublee d'une

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en la construction d'un batiment de stockage a destination des entreprises et des particuliers, sous forme de garde-meubles.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le terrain sera amenage sous la forme d'une plateforme realisee en enrobe bitumeux qui accueillera le batiment et les zones de circulation. Les stationnements seront realises en revetement semi-impermeables de type Evergreen. Les espaces verts en pleine terre representent 3 354 m² soit 32% de la surface de la parcelle. Les installations de chantiers et zones de stockage seront positionnees a l'interieur du terrain d'assiette du projet, sur une surface de 500m² environs. Le projet comporte des espaces verts en bordure qui permettent des amenagements paysagers pour reduire l'impact visuel, de nombreuses plantations sont projetees et 3 des 4 facades principales seront vegetalisees. De plus les haies et alignements d'arbres existants, situes en bordure est et ouest du site seront preserves a l'etat projet (cf annexe A11). La palette vegetale qui sera utilisee pour la vegetalisation des espaces verts est presentee en annexe A11 egalement. On notera qu'une partie de la vegetation presente sur site en 2022 a ete supprimee, notamment la haie presente a l'est de la parcelle. La duree des travaux est evaluee a 3 mois. Le demarrage des travaux est prevu pour fevrier 2027, ils comprendront 1,5 mois de terrassement et VRD puis 1,5 mois de montage pour la premiere phase du batiment.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase exploitation, le site accueillera le batiment de stockage. Le conteneur maritime, pilier du transport multimodal, est utilise comme module constructif car il est autoporteur, etanche et securise. Le projet ne produit pas de dechets specifiques, ni de residus d'exploitation ou d'emanations quelconques. Les biens stockes seront sans danger pour l'environnement (interdiction de stocker des produits inflammables, radioactifs, especes vivantes, armes, explosifs, produits chimiques, engrais,...). La circulation des vehicules sur le site est limitee a 10 km/h et 33 places de stationnement (dont 3 PMR) sont prevues. L'acces et la circulation sur le site ne sont autorises qu'aux seuls vehicules legers. Les poids lourds sont interdits. La circulation sera faible en phase exploitation, du fait de l'activite de stockage a moyen et long terme, tous les utilisateurs ne seront pas amenes a venir sur site quotidiennement. Le site, cloture, sera accessible aux utilisateurs des cellules de stockage par digicode. Les batiments seront equipes d'une surveillance video 24/7. Les largeurs de voies reglementaires assureront l'acces aux pompiers en cas d'incendie. La defense incendie sera assuree par un poteau incendie existant (n° 172), situe a 150 m de l'entree principale du site et a 200 m du point le plus eloigne du batiment. Ce poteau, disposant d'un debit de 130 m³/h, est suffisant pour repondre au besoin de 91 m³/h calcule conformement a la regle D9. Chaque batiment comporte des extincteurs, un eclairage equipe de detecteurs de mouvement et une alarme incendie de type 4. Dans sa phase exploitation, le site sera raccorde au reseau d'alimentation en eau potable et dote d'un dispositif d'assainissement non collectif valide par le SPANC. Un reseau enterre sera tire jusqu'au reseau

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une demande de permis de construire et d'un dossier de declaration au titre de la loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface cadastrale Surface de plancher Emprise batie Surface de revetements non permeables = Surface de la plateforme en enrobe (y compris batiment) Hauteur maximale de la toiture Largeur maximale du batiment Longueur maximale du batimen Nombre de panneaux PV en toiture Puissance des PV en toiture Estimation de la	(10508, m²) (11 113, m²) (3 250, m²) (5 684, m²) (15,54, m) (47, m) (86, m) (1 169, -) (561, kWc) (319, m3) (470, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : L'Hommeau

Lieu-dit :

Localité : L'Hommeau 53810 Change

Code postal : 53810 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 0°44'55"O Lat. : 48°5'48"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet s'inscrit au sein de la zone UEm du PLU, correspondant a une zone d'activites mixte

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	Projet a environ 2 km de la ZNIEFF I "Carrieres et fours a chaux de Louverne", identifiant 520005853.
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☑	☐	Selon le Plan de Prevention du bruit dans l'Environnement (PPBE) de la Mayenne, mis a jour en 2023, le site d'etude est localise en zone "violette" a jaune" correspondant a un niveau sonore moyen allant de 55 a 75 dB sur 24h, en raison de sa proximite avec la D962.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	Le site est inclut dans une zone de presomption de prescription archeologique (ZPPA) - Pays de la Loire.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Le pre-diagnostique ecologique realise par le BET ecologue SEGED indique que d'apres la bibliographie (referentiel RPDZH), le site d'etude n'est pas localise en zone humide. Lors des inventaires, la flore identifiee n'a pas revele d'habitat humide. Les zones probablement humides situees a proximite du projet sont tres artificialisees. Il n'y a donc aucun enjeu sur les zones
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	La commune de Change est couverte par un PPR Inondation. Le site d'etude est en dehors de toute zone a risque selon le zonage.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	Le PPR Inondation de Change a ete approuve le 27 septembre 2023.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	Le site semble avoir toujours ete occupe par des terres agricoles ou arbore. Aucune reference dans les bases de donnees Georisques (pas d'ICPE, ni SIS, ni CA-SIAS, ni InfoSols). Aucun autre site reference a proximite immediate (moins de 100 m).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Le site Natura 2000 le plus proche est implante a environ 10,8 km au nord-est, correspondant au « Bocage de Montsurs a la foret de Sille-le-Guillaume » (FR5202007, Directive Habitats).
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	En phase exploitation, le projet n'engendre aucun prelevement d'eau directement sur le site mais des prelevements d'eau dans le reseau AEP communal lies a l'alimentation en eau potable du batiment projete, qui sera limitee. Aucun prelevement d'eau/pompage n'est necessaire en phase travaux.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Le projet n'impliquera pas de modification des masses d'eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☑	☐	A ce stade, les volumes de deblais et de remblais ne sont pas connus avec precision. Les mouvements de terre seront limites au strict necessaire et les deblais seront utilises comme remblais autant que faire se peut.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	Les mouvements de terre seront limites au strict necessaire et les deblais seront utilises comme remblais autant que faire se peut.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Le projet, du fait de son activite, entrainera un besoin en eau potable et un rejet d'eaux usees limites. La raccordabilite du projet au reseau AEP sera analysee lors de l'instruction du permis de construire.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☑	☐	Un prediagnostic ecologique a ete realise en janvier 2026 par ABO SEGED (cf. annexe 10). Seule une espece d'oiseau represente un enjeu de conservation (modere). Aucune espece floristique patrimoniale n'a ete identifiee, les especes presentes sont tres communes. Trois especes invasives ont ete relevees sur le site d'etude mais leur population est trop faible pour que cela impact l'ensemble
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Compte tenu de la nature du projet, de l'etat actuel du site et de la distance entre le projet et les sites Natura 2000 les plus proches, il est considere que le projet aura une incidence negligeable sur les objectifs de conservation de ces sites et sur les especes et habitats mentionnes au FSD.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☑	☐	Le projet entrainera la consommation d'un espace naturel.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☑	☐	La commune de Change est concernee par le risque de rupture de barrage : Vulnerabilite moyenne.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Le site est concerne par les risques suivant : - Zone potentiellement sujette aux inondations de caves - Seisme : alea faible - Retrait gonflement des argiles : alea faible - Radon : alea important Deux ouvrages presentant un niveau d'eau souterraine sont references dans la Banque du sous-sol (BSS) du BRGM a proximite du site d'etude : - BSS004CRJK - Niveau d'eau mesure par
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	En phase exploitation, la circulation restera limitee compte tenu de l'activite du site (garde-meubles), estimee a environ 50 VL/jour. En phase travaux, des engins de travaux circuleront sur le site d'etude et ses environs, avec une estimation a 30 PL/jour.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	Le projet engendrera en phase exploitation peu de nuisances sonores (liees au deplacement sur site de la clientele a une vitesse limitee). En phase travaux, les nuisances sonores generees sont limitees a la circulation
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☑	☐	Oui d'apres le PPBE de la Mayenne.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☑	☐	Des vibrations pourront avoir lieu lors de la phase travaux. Elles seront cependant limitees en temps et en ampleur.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☑	☐	Les amenagements prevus dans le cadre du projet (batiment de stockage) sont sources d'emissions lumineuses avec un eclairage nocturne des voies circulees de la plateforme par detection de presence
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☑	☐	Le rejet de polluants dans l'air sera limite en phase travaux. Les vehicules et engins utilises en phase travaux seront conformes a la reglementation en vigueur. En phase exploitation, la faible circulation aura un impact limite sur les rejets dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☑	☐	Les eaux pluviales du site d'etude seront rejetees par infiltration au sein de bassins aeriens vegetalises (annexe A13).
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Dans les sols puis la nappe phreatique par infiltration.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☑	☐	Les eaux usees domestiques du projet seront gerees par un dispositif d'assainissement non collectif valide par le SPANC. L'activite sur site ne genere aucun effluent industriel.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☑	☐	Les dechets potentiels generes en phase chantier seront evacues conformement a la reglementation en vigueur vers des filieres de traitement adaptees. Les dechets domestiques en phase exploitation seront limites en quantite et geres par la collecte communale.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Le projet s'inscrit sur un terrain naturel. Une seule habitation est presente aux abords du projet, correspondant a celle du vendeur de la parcelle. Compte tenu du contexte de la zone, de l'etat actuel du site et des mesures prises pour limiter l'impact paysager du projet : insertion paysageres avec mise en place de facades vegetalisees (3 sur 4) et plantation d'arbres et de haies, l'incidence du projet est consideree comme faible sur ces
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☑	☐	Le site est actuellement occupe par un terrain naturel. A l'etat projet, il accueillera une activite de self-stockage. L'usage des sols est donc modifie. Le projet s'inscrit dans le developpement de l'activite economique du secteur.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet est soumis a declaration au titre de la Loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0). Des mesures d'evitement et de reduction sont envisagees pour limiter les impacts du projet. Dans le cadre du dossier Loi sur l'Eau, le projet est concerne par la realisation d'une evaluation simplifiee des incidences Natura 2000. Aucune incidence n'est pressentie sur l'etat de conservation des sites Natura 2000 du secteur.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Des mesures seront prises afin d'eviter toute pollution du milieu naturel et minimiser l'impact du projet sur son environnement : - Raccordement du projet au reseau EP, mise en place d'un dispositif d'assainissement non collectif valide par le SPANC et rejet des eaux pluviales par infiltration, en conformite avec les attentes de la Police de l'Eau ; - Evacuation des dechets potentiels generes par le projet durant la phase travaux conformement a la reglementation en vigueur ; - Mesures preventives d'evitement de la pollution des milieux naturels en phase travaux (entretien des engins regulier et hors site, ravitaillement des engins de chantier hors zone de travaux, stockage des carburants et autres produits toxiques hors zone du chantier sur une aire etanche, stockage de materiaux (depots provisoires) interdit a proximite des fosses, cours d'eau ou axes de ruissellement, bacs de retention, etc.) ; - Un fosse sera cree en point bas du site en debut de travaux pour collecter les ruissellements charges en materiaux fins et permettre leur decantation avant rejet vers l'aval. Il sera supprime lors de la mise en place du systeme definitif de gestion des eaux pluviales ; - Une vanne d'isolement sera installee en amont de chaque entree dans les bassins afin de confiner une eventuelle pollution accidentelle ; - Amenagements paysagers en bordure du site et sur les facades du batiment (Cf. annexe A8) ; - Reduction des surfaces impermeabilisees, mise en place de surfaces semi-permeables (stationnements en evergreen). Mesures ecologiques (mesures completes en annexe 10, engagement du demandeur a les mettre en oeuvre) : - la haie a l'ouest et l'alignement d'arbres present a l'est seront conserves et preserves ; - La limite de la haie sera balisee le temps de la duree des travaux ; - Vis a vis de la presence d'eventuels lapins de garenne, les travaux debuteront hors

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de sa nature (activite de self-stockage), le projet s'inscrit dans le cadre du developpement economique du secteur et l'usage des sols correspond aux attentes du PLU. Le site n'est pas localise au sein d'une zone de sensibilite environnementale notable. Le projet sera concu dans le respect de la reglementation applicable, et un ensemble de mesures d'evitement et de reduction sera pris en compte. Par consequent, au regard de l'ensemble de ces elements, il ne nous apparait pas necessaire de realiser une evaluation environnementale pour le projet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom GAYE

Prénom Virginie

Qualité du signataire Ingenieure hydraulique

À Strasbourg

Fait le 19-02-2026

Signature du (des) demandeur(s)